

Communiqué du Maire

SINISTRE RUE DE PARIS (RD 906)

Chère Saint-Rémoise, Cher Saint-Rémois,

Nos deux priorités
1. Ouvrir une voie en circulation alternée
2. Commencer les travaux de reconstruction au plus vite

Depuis le 25 avril, jour du sinistre, la commune et les départements des Yvelines et de l'Essonne ont mis tout en œuvre pour sécuriser le site et gérer la crise. Les concessionnaires (eau-gaz-électricité) ont été très réactifs, même s'il reste encore aujourd'hui quelques problèmes quant à la distribution de l'eau potable.

Pour mémoire le 3 mai s'est tenue, dans l'urgence, une réunion publique, en présence du maître d'ouvrage du chantier et des responsables du Département, gestionnaire de la voie, permettant de faire le point de la situation et de répondre aux questions devant 350 personnes.

Historique du programme immobilier 132 rue de Paris

- 5 bâtiments, 55 logements.
- 85 places de stationnement.
- Permis de construire déposé le 3 mai 2016, délivré le 26 août 2016 par Mme Becker, ancien Maire, malgré l'avis défavorable du service instructeur.

- Aucune concertation ni information auprès de la commission d'Urbanisme et des riverains concernés.
- La nouvelle équipe, dès son installation le 19 décembre 2017, a mis en demeure l'entreprise de respecter les horaires des arrêtés municipaux, la propreté de la voie et des trottoirs et fait dresser un nombre conséquent de procès-verbaux et d'amendes aux différents contrevenants.

Ce qui va se passer maintenant

Ouverture d'une voie (actions du Département) :

- Sondages pressiométriques pour étudier le niveau de décompactage de la chaussée et pour statuer sur l'ouverture de la route à la circulation en toute sécurité début juin. Dans le cas contraire, étude de solutions alternatives.

Préparation du chantier de reconstruction :

- Dépollution et assèchement du site.
- Enlèvement de la pelleuse de 17 tonnes par une grue de 300T (planifié fin mai).
- Proposition par le maître d'ouvrage de sa solution technique de reconstruction du mur de soutènement et analyse pour validation par les experts des assurances et du département.

Côté commune :

- Déclaration auprès de notre assurance et saisine de la responsabilité civile du maître d'ouvrage au titre des dommages matériels et immatériels subis par les administrés.
- Soutien actif à tous les acteurs économiques : contacter le cabinet du Maire pour coordonner les démarches juridiques à entreprendre (tél. 01 30 47 05 24).
- Mise en place dès le 22 mai d'un transport scolaire spécial pour les élèves du collège Pierre de Coubertin.
- Autorisation provisoire de stationnement le long de la rue de Paris « côté n° pair » pour faciliter les usages.
- Vigilance sur l'enlèvement des ordures ménagères.

A ce jour, la collectivité est le pilote de la coordination entre le Département et le maître d'ouvrage, des réunions d'avancement fréquentes sont organisées en mairie, en vue de d'établir rapidement l'échéancier définitif de remise en état de la route.

Les plus hautes instances ont été saisies et si la situation ne se débloque pas rapidement, je prendrai les dispositions qui s'imposent, car nous sommes en situation d'urgence d'intérêt général.



Le Maire

Dominique Bavoil

ma ville
nature

Hôtel de Ville
2 rue Victor Hugo - BP 38 - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Tél. : 01 30 47 05 00 - Fax : 01 30 47 67 12